



# Assemblée générale

Cinquantième session

## 24<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 9 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### Tremblement de terre en Indonésie

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Indonésie, frappée récemment par un tremblement de terre qui a fait de nombreuses victimes et causé des dommages matériels importants. Je voudrais également exprimer l'espoir que la communauté internationale fera preuve de solidarité et réagira promptement et généreusement à toute demande d'aide.

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Poernomo** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je tiens à vous dire à quel point j'apprécie les paroles de sympathie et de regret que vous venez de prononcer et vous en remercie très sincèrement.

Selon les rapports que nous avons reçus d'Indonésie, plus de 100 personnes ont trouvé la mort, 2 000 personnes ont été blessées, 10 000 maisons ou bâtiments ont été détruits, et les dégâts matériels n'ont pas encore été évalués.

Je transmettrai ces condoléances aux membres des familles endeuillées et, une fois encore, je vous remercie, Monsieur le Président, pour les paroles de sympathie et les

condoléances que vous avez exprimées, au nom de l'Assemblée générale, à l'occasion de cette catastrophe naturelle.

### Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Débat général

#### Allocution de M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration du Vice-Président de la République du Suriname.

*M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Vice-Président de la République du Suriname, S. E. M. Jules Rattankoemar Ajodhia, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Ajodhia** (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été profondément choqués d'apprendre qu'un tremblement de terre avait frappé, la nuit dernière, la République d'Indonésie. Au nom du Gouvernement et du peuple du Suriname, j'exprime mes plus profonds sentiments de sympathie aux victimes et à leurs familles en cette triste occasion.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée et à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa cinquantième session. Nous ne doutons pas que, sous votre direction éminente, et grâce à votre expérience, cette session atteindra ses objectifs. Alors que vous présidez nos délibérations à ce tournant crucial de l'histoire, soyez assuré de notre pleine coopération dans l'accomplissement de vos tâches.

J'aimerais également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour la manière efficace et compétente dont il a présidé la quarante-neuvième session.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour exprimer nos profonds remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière exemplaire dont il accomplit ses tâches dans ces temps difficiles. Il mérite notre admiration et notre gratitude pour le rôle important qu'il joue dans la direction de cette organisation mondiale unique.

Je suis particulièrement heureux et honoré de saluer les Palaos en tant que nouveau Membre de la famille des Nations Unies. Le Suriname se réjouit à la perspective de travailler en étroite coopération avec cette nation amie dans le cadre de nos efforts communs pour atteindre les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies.

Avant de poursuivre, je voudrais exprimer les sentiments de sympathie sincère du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname aux Gouvernements et aux peuples d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Dominique, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et d'autres territoires des Caraïbes victimes des cyclones Luis et Marilyn qui, malheureusement, ont provoqué chez eux d'immenses destructions.

Nous vivons à une époque où la fin de la guerre froide a éliminé le risque d'un cauchemar nucléaire et nous a donné l'espoir qu'une atmosphère nouvelle de coopération entre les États allait pouvoir s'instaurer. Si nous pouvions manifester la volonté politique nécessaire, cette atmosphère nouvelle nous offrirait, aujourd'hui et dans les décennies à venir, une chance unique de concentrer notre attention sur la solution de nombreux problèmes qui posent des menaces sérieuses à la paix et à la sécurité internationales et qui font obstacle aux efforts déployés pour réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable.

Dans certains cas, la communauté internationale a bien mis à profit ces circonstances nouvelles et a trouvé des approches communes aux problèmes qui nous affectent tous. Cependant, l'expérience des quelques dernières années a révélé que notre monde est encore caractérisé par l'iniquité et l'injustice, et que le fossé entre les pays développés et la majorité des pays en développement s'élargit. Par voie de conséquence, le nombre des pays en crise ou au bord de la crise s'accroît. De ce fait, l'instabilité politique, la pauvreté extrême, l'exclusion sociale et la désintégration sociale sont en hausse dans de nombreux pays en développement, provoquent le désespoir et mettent en péril la paix et la sécurité, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

À plusieurs reprises, les pays en développement ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière à l'élimination du fossé sans cesse grandissant entre les pays du Nord et ceux du Sud et à la création d'un nouvel ordre économique international juste et équitable.

Au cours de plusieurs conférences internationales à thèmes spécifiques organisées par les Nations Unies, un appel a été lancé aux pays développés afin qu'ils remplissent leurs obligations en satisfaisant aux objectifs d'aide publique au développement et en contribuant à la création d'un climat politique et économique international favorable à une croissance économique soutenue dans les pays en développement.

Malheureusement, la réponse à notre appel n'a pas entièrement été à la hauteur de nos attentes. Notre priorité continuera donc, au moyen d'efforts concertés, de chercher à convaincre nos partenaires des pays développés qu'il est également dans leur intérêt de respecter leurs engagements et de créer des conditions économiques favorables car tant que la majeure partie de la population mondiale ne pourra satisfaire ses besoins fondamentaux, il n'y aura ni paix durable, ni stabilité dans le monde.

Il y a quelques jours, les parties en guerre dans l'ex-Yougoslavie ont signé un accord qui, faut-il espérer, nous permettra d'entrevoir la fin de la guerre tragique qui sévit dans cette région. Nous invitons énergiquement toutes les parties à tirer avantage de cette impulsion et à s'engager dans des négociations concrètes afin de trouver un règlement de paix qui saura faire taire les canons à tout jamais.

Au Mozambique, en Angola et, récemment, en Palestine, il a été démontré qu'il était possible à des ennemis jurés de surmonter leurs différends par des moyens pacifiques. Le Gouvernement du Suriname se félicite donc de l'accord conclu entre Israël et l'Organisation de libé-

ration de la Palestine (OLP) et loue les deux parties pour les efforts qu'elles ont entrepris afin de restaurer la paix au Moyen-Orient. Nul doute que le processus de réconciliation sera lent et que de nombreux obstacles restent à surmonter, mais nous sommes certains qu'en fin de compte, la paix l'emportera sur la violence, le chaos et la misère.

La globalisation accélérée de l'économie mondiale, qu'une révolution technique a dynamisée au cours des 10 dernières années, a provoqué d'importants changements dans les structures de la production et du commerce mondial. Ces changements affectent les termes de l'échange de nombreux pays en développement.

D'autres événements, comme l'heureux aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et l'émergence de blocs mégacommerciaux et de zones de libre-échange, ont fait évoluer dans notre région la pensée politique et économique eu égard à la recherche de nouveaux moyens de s'adapter aux circonstances changeantes. La création récente de l'Association des États des Caraïbes et la décision prise par les pays de l'hémisphère occidental de créer une zone de libre-échange continentale d'ici à l'an 2005 montrent à quel point nos gouvernements respectifs sont fermement attachés à la coopération régionale.

Pour renforcer encore son attachement à la coopération régionale, le Gouvernement du Suriname a pris deux mesures ayant une signification historique : le Suriname est devenu le quatorzième État membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en juillet et est l'un des cofondateurs de l'Association des États des Caraïbes. Le Suriname est prêt à contribuer à ces organes régionaux afin que son peuple puisse atteindre la prospérité économique, tout en veillant à la préservation et au renforcement de ses traditions et valeurs démocratiques.

Il y a quelques années, lors de la Conférence de Rio, les pays Membres de l'ONU ont fait de la nécessité d'assurer un équilibre rationnel entre les objectifs nationaux légitimes et la sauvegarde des générations futures grâce à la protection des ressources naturelles du monde une de leurs préoccupations principales. En outre, nous avons favorisé la prise de conscience que le développement doit être durable et que la durabilité exige que les facteurs environnementaux et socio-économiques retiennent toute l'attention voulue. La nécessité de réaliser le développement économique sur une base compatible avec l'environnement est, pour mon pays, une priorité objective.

Le Suriname a la chance de posséder une impressionnante forêt équatoriale, qui couvre environ 80 % de la totalité de son territoire. Notre forêt est donc l'une des principales ressources naturelles dont nous disposons pour assurer le développement du pays et veiller au bien-être et à la prospérité des populations. L'exploitation et l'utilisation de la forêt ont toujours figuré parmi nos principales activités économiques.

Le gouvernement de mon pays encourage la gestion durable de la forêt, ce qui permet de l'utiliser à des fins économiques; mais en même temps notre principal souci est d'assurer un équilibre rationnel entre nos objectifs socio-économiques légitimes et la protection de la santé et du bien-être des générations futures. Dans le cadre de nos capacités techniques limitées, nous essayons d'honorer l'obligation qui nous incombe de préserver la richesse biologique de la forêt.

À cet égard, notre responsabilité et notre attachement se traduisent dans la rigoureuse politique qu'applique le Gouvernement pour protéger environ un million d'hectares de forêt. À cette fin, 13 réserves naturelles et un parc national ont été créés et des plans additionnels ont été mis sur pied pour ajouter sous peu 500 000 hectares de forêts aux réserves naturelles. Dans un proche avenir, 10 % de l'ensemble du territoire surinamais seront ainsi protégés.

Une autre mesure importante prise par le Gouvernement du Suriname dans le domaine de l'utilisation durable de la forêt afin d'en préserver la biodiversité concerne la ratification, en juillet 1995, par l'Assemblée nationale, de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Les résultats obtenus à l'issue des négociations qui ont eu lieu récemment avec les investisseurs éventuels seront soumis pour approbation à notre Assemblée nationale. Conformément aux accords conclus, notre forêt ne pourra être exploitée qu'au moyen de ce qu'on appelle le système de gestion Celos, qui a été mis au point au Suriname et qui est reconnu au plan international comme étant la meilleure méthode pour gérer la forêt.

Je ne saurais manquer de partager avec l'Assemblée notre préoccupation au sujet du problème que pose le trafic illicite de stupéfiants, du fait notamment que, en tant que pays de transit, le Suriname a, hélas, attiré beaucoup de ce commerce illégal et nuisible, ce qui est une conséquence de notre service de la dette, de la crise financière et économique que nous traversons actuellement ainsi que de notre situation géographique.

Le trafic illicite de stupéfiants pose des problèmes de sécurité particuliers pour des pays qui, comme le nôtre, possèdent des centaines de kilomètres de littoral non surveillés mais ne disposent pas des ressources suffisantes pour pouvoir rivaliser avec l'équipement hypermoderne auquel les trafiquants de stupéfiants ont accès. Du fait de ses méthodes opérationnelles, sans égard pour les frontières, cette forme d'agression moderne est devenue l'une des plus graves auxquelles recourt le crime international. Elle doit être combattue dans ses diverses étapes et manifestations.

De récentes opérations de répression du trafic des stupéfiants réalisées dans notre région ont montré qu'une action ferme dans la lutte contre ce trafic au plan national peut être fructueuse et que, grâce à une action concertée, il est possible de démanteler les principaux réseaux de trafiquants de stupéfiants. Ce succès est réellement source d'optimisme et d'espoir, transcendant la tentation de céder au découragement et au pessimisme dans ce domaine.

Malheureusement, il ne suffit pas à un pays ou à quelques-uns de remporter une victoire, car le trafic de stupéfiants est un crime international qui menace l'humanité dans toutes les régions du monde. Ce trafic est capable d'annihiler les efforts déployés par les gouvernements pour éradiquer ce fléau. En outre, il est lié à des activités comme le trafic d'armes et le terrorisme, et ses répercussions ne sont plus seulement d'ordre social et économique, mais constituent de graves menaces à la stabilité politique et sociale. Cependant, pour éradiquer ce fléau multidimensionnel une fois pour toutes, nous avons besoin plus que jamais d'une coopération régionale et internationale accrue, qui soit efficace et constructive et qui complète les efforts faits par chaque pays à titre individuel.

Mon pays continuera de lutter contre le trafic de stupéfiants parce que cette lutte représente un engagement moral non seulement envers le peuple surinamais, mais envers tous les peuples, notamment les enfants et les adolescents, affectés par ce fléau.

L'expérience acquise par le Gouvernement surinamais dans le domaine de la coopération pour le développement illustre le rôle d'appui joué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres institutions dans les efforts de développement déployés par le Suriname.

Notre revenu par habitant et l'ajustement des chiffres indicatifs de planification pour 1995 et 1996 ont récemment

été révisés par le PNUD. Une telle révision nous procure un important appui supplémentaire pour la mise en oeuvre d'activités planifiées dans le cadre de la stratégie nationale de développement, et notamment d'activités efficaces liées au programme d'ajustement structurel, au programme de réforme du secteur public et au programme d'intégration régionale.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Suriname, nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général et à son personnel pour les efforts qu'ils déploient pour promouvoir une plus grande participation de l'ONU à la promotion du développement au Suriname. Nous comptons sur la poursuite et le renforcement d'une coopération plus étroite avec les unités opérationnelles du système des Nations Unies.

Le Suriname est conscient de la nécessité de faire de l'ONU un instrument efficace pour la communauté internationale dans la recherche d'un développement durable et d'une paix et d'une sécurité internationales durables. Pour cela, la situation financière de cet organe mondial doit être assainie mais, par-dessus tout, les efforts de restructuration doivent refléter les réalités économiques et politiques internationales contemporaines. À ce sujet, le Suriname est favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité en ce qui a trait aux sièges permanents et non permanents. L'augmentation du nombre de membres permanents ne devrait toutefois pas concerner uniquement les pays développés. Nous appuyons donc un élargissement par l'inclusion de membres permanents choisis également parmi les pays en développement qui sont capables de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui ont déjà exprimé leur souhait de devenir membres permanents du Conseil de sécurité.

Le Suriname est devenu le 144e Membre de la famille des Nations Unies en novembre 1975. Cette année, nous célébrerons le vingtième anniversaire de notre indépendance ainsi que le vingtième anniversaire de notre adhésion à cet organe mondial. Vingt ans d'expérience en tant que pays indépendant et que Membre de l'ONU nous ont montré que les principes énoncés dans la Charte demeurent toujours la pierre angulaire des relations entre États.

Mon pays a ainsi donné, à plusieurs reprises, la preuve de son engagement envers le respect de ces principes. Dans le passé, avant même que nous n'accédions à l'indépendance, des citoyens surinamais ont été appelés à défendre ces principes — dans certains cas, malheureusement, au prix de leur vie. Aujourd'hui, au nom du Gouvernement et du peuple du Suriname, à la veille du cinquantième anniver-

saire de l'ONU, j'aimerais rendre hommage à la précieuse contribution que ces hommes et ces femmes courageux ont apportée au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À l'heure actuelle, le Suriname participe aux efforts déployés par la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, pour rétablir l'ordre et la démocratie et favoriser la prospérité en Haïti.

Si on le lui demande, le Suriname contribuera toujours, par l'entremise de l'ONU, aux démarches de la communauté internationale visant à faire de notre monde un monde meilleur.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Vice-Président de la République du Suriname de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. M. Ablassé Ouedraogo.

**M. Ouedraogo** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement et du peuple burkinabè, de vous adresser mes félicitations sincères pour votre brillante élection à la présidence de cette historique session de l'Assemblée générale. Votre pays, le Portugal, est uni au mien par des liens d'amitié et de coopération basés sur les nobles idéaux de la Charte, et il a toujours oeuvré pour l'amitié et la solidarité entre les peuples. Votre élection est donc un juste témoignage de vos propres qualités, de même qu'elle est un hommage mérité à votre pays. Les autres membres élus du Bureau sauront, je n'en doute pas, mettre leurs compétences reconnues à votre disposition afin que, ensemble, vous puissiez conduire cette session avec succès.

Je voudrais aussi adresser à mon frère et ami, le Ministre Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, nos plus vives félicitations et notre reconnaissance pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session. Avec tact et discrétion, il a su donner une impulsion remarquable à notre Organisation tout au long de l'année écoulée.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre une fois de plus un hommage mérité à notre Secrétaire général, M. Boutros

Ghali, qui, depuis son accession à la tête de l'Organisation se bat, à nos côtés, pour donner un sens concret aux engagements fondamentaux inscrits dans la Charte. L'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement qu'il a produits et les réflexions qui se sont engagées par la suite ne sont-ils pas les voies et moyens d'assurer à l'humanité, et pour les années à venir, un environnement de paix, de sécurité et de prospérité?

La création de l'Organisation des Nations Unies, voilà 50 ans, a suscité des espoirs énormes pour l'humanité qui, en l'espace d'une génération, venait de vivre les affres de deux guerres particulièrement meurtrières dont toute la planète a subi les conséquences et auxquelles tous les peuples ont payé un lourd tribut.

L'ambitieux programme des pères fondateurs de notre Organisation était de faire en sorte qu'à l'avenir la sécurité collective, la paix entre les nations et le développement harmonieux des peuples soient assurés.

Cinquante ans après la profession de foi, le bilan reste mitigé, à l'image des contradictions et des antagonismes qui minent nos propres États. Cependant, aucune organisation n'a autant capitalisé les espoirs de l'humanité pour un monde meilleur.

Certes, les conflits sont loin d'avoir disparu, et le développement semble plus que jamais être un miroir aux alouettes; mais grâce à l'action conjuguée des États, le monde n'a pas connu de conflit généralisé. Mieux, chaque fois qu'un danger menaçait la paix quelque part dans le monde, l'ONU a pu mettre en oeuvre des mécanismes pour en limiter les effets dévastateurs.

C'est dire donc que nous avons foi en l'Organisation des Nations Unies même si la gestion du demi-siècle que l'humanité vient de vivre depuis sa création a connu des fortunes diverses. Mais qu'en aurait-il été si l'ONU n'avait pas été là pour canaliser les actions en faveur de la paix, pour gérer l'après-guerre ainsi que la guerre froide, pour donner sa caution morale à l'émancipation des peuples, pour coordonner l'assistance au développement économique et social et pour moraliser et ordonner les rapports entre les nations et entre les êtres humains?

Ces acquis sont importants. Ils ne peuvent cependant nous faire oublier qu'à la veille du cinquantième anniversaire de notre Organisation, de nombreux foyers de tension embrasent encore plusieurs régions du monde.

En Europe, la situation de la Bosnie-Herzégovine, malgré plusieurs lueurs à l'horizon, continue de préoccuper tous les États. Nous espérons que les pourparlers en cours entre les parties prenantes aboutiront à un règlement d'ensemble de la situation.

Au Moyen-Orient, les perspectives ouvertes par la Déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre 1993 entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine continuent à tenir leurs promesses. Malgré les extrémistes de tout bord, incapables de proposer des alternatives à la violence et à la mort, les négociations n'ont pas été rompues. La signature, le 28 septembre 1995 à Washington, de l'Accord négocié à Taba sur le calendrier de la deuxième phase du retrait de l'armée israélienne de Cisjordanie et le transfert de nouveaux pouvoirs à l'Autorité palestinienne est un pas de plus dans la bonne direction. Le Burkina Faso encourage cette logique de la négociation, qui a abouti au Traité de paix jordano-israélien du 26 octobre 1994 ainsi qu'à l'ouverture de pourparlers entre Israël et la Syrie au sujet du Golan. Pourparlers que nous encourageons également dans le cadre des relations entre le Liban et Israël.

En Asie, le Burkina Faso se félicite de l'esprit de dialogue et de coopération qui prévaut, d'une part entre les deux Corée, d'autre part entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Nous soulignons, cependant, qu'un pays comme la République de Chine à Taiwan ne pourra pas, cette année encore, être parmi nous, alors que nous allons célébrer un événement historique.

À propos de la question de Jammu-et-Cachemire, le Burkina Faso invite l'Inde et le Pakistan, deux pays frères et voisins, à résoudre ce problème par la voie de négociations bilatérales.

Le continent africain est de ceux qui font face à de nombreux problèmes dont les racines sont profondes et ramifiées. Des conflits meurtriers déstabilisent encore de nombreux pays africains, jetant de ce fait sur les routes et au-delà des frontières nationales des millions de réfugiés et de personnes déplacées dont la précarité des conditions de vie nous interpelle.

En Afrique centrale, la région des Grands Lacs reste une poudrière qui peut exploser à tout moment. Les miasmes du drame rwandais risquent d'engendrer de nouveaux cancers, si, très rapidement, le problème des réfugiés et des personnes déplacées n'est pas correctement réglé. Nous exhortons le Gouvernement et le peuple rwandais à continuer à se mobiliser contre les extrémismes et à cultiver

une réelle réconciliation nationale basée sur la justice, l'équité et la tolérance, ainsi que sur la reconstruction économique et sociale du pays.

Au Burundi, malgré les efforts de la communauté internationale, la situation demeure préoccupante. Il semble évident que ce pays ne connaîtra ni la paix ni la sécurité tant que ne se manifesterait pas une volonté claire et affichée de ses hommes politiques de conduire leur pays vers la paix et la concorde, sans velléité hégémonique ou arrière-pensée ethniciste. À cet égard, la Convention de gouvernement signée le 10 septembre 1994 est une base de départ qui devrait être respectée.

Dans cette région, la communauté internationale a une très grande responsabilité. L'assistance dont le Rwanda, le Burundi et les pays d'asile ont besoin est urgente et pressante. Aussi conviendrait-il que la Conférence régionale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs puisse se tenir le plus rapidement possible, afin d'accorder à cette situation toute l'attention qu'elle mérite.

Le Burkina Faso, pour sa part, apporte sa contribution en participant à la Mission d'observation de l'Organisation de l'unité africaine au Burundi, d'une part, et, d'autre part, en participant, sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au maintien de la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre.

En Somalie, les chefs de guerre continuent de mettre le pays en coupe réglée, insensibles aux souffrances des populations somaliennes. Il ne reste qu'à espérer que l'évolution des choses et les leçons du temps leur feront apparaître clairement la vanité et l'incongruité de leur comportement et leur permettront de se ressaisir pour sauver leur pays du désastre.

Au Soudan, le Burkina Faso encourage les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement pour trouver une solution au conflit fratricide qui divise ce pays depuis des années. Nous saluons l'engagement du Président Daniel Arap Moi du Kenya à cet égard.

En Afrique de l'Ouest, la persévérance des États de la sous-région et les efforts de compréhension et d'instauration d'un minimum de confiance entre les factions libériennes ont permis la signature, le 19 août 1995 à Abuja, au Nigéria, d'un accord qui ouvre des perspectives de paix pour le Libéria. Le Burkina Faso, en tant que membre du Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria, a été un

témoin privilégié de cet Accord entre factions libériennes. Comme les autres États de la CEDEAO, il veillera à ce que les termes en soient scrupuleusement respectés jusqu'aux élections générales, prévues en 1996.

À côté du Libéria, la Sierra Leone connaît depuis quelques années un cycle de violences qui infligent aux populations civiles des souffrances indicibles. Au moment où le Libéria s'engage sur la voie de la paix, nous exhortons les protagonistes du conflit sierra-léonien à faire de même en s'engageant dans la voie de la négociation.

En Angola, le Burkina Faso se félicite de l'évolution positive de la situation. Nous osons espérer que l'esprit de dialogue qui prévaut maintenant à travers l'Accord de paix de Lusaka du 20 novembre 1994 permettra à ce pays martyr de retrouver les chemins de la paix, de la démocratie et du développement.

C'est le lieu de saluer ici les énormes efforts que l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine déploient pour le règlement des conflits. Nous avons la ferme conviction que la paix est indivisible et que l'Organisation des Nations Unies en reste le premier gardien partout à travers le monde, et singulièrement au niveau du continent africain. En effet, plus que jamais, l'Afrique cherche sa voie. Si est maintenant admise partout la nécessité de régimes démocratiques, d'une bonne gouvernance et du respect des droits de la personne humaine, il n'en demeure pas moins que les chemins pour y parvenir demeurent encore tortueux et difficiles.

Au demeurant, les crises de transition démocratique seront, à notre sens, vite dépassées. Les motifs d'inquiétude résident plutôt dans l'implosion dangereuse que l'on constate aujourd'hui au sein des sociétés africaines, qui font leur lit sur les processus de démocratisation mal menés, une gouvernance chaotique, et surtout la misère de nos populations.

À ce niveau, l'Afrique doit faire face à elle-même. Sans remettre en cause la nécessaire solidarité internationale ni la primauté de l'ONU dans le règlement des conflits, le Burkina Faso tout comme les autres pays africains, sait que l'Afrique doit être la première à s'investir dans la solution de ses problèmes. C'est ce qu'elle fait sans attendre que tous les moyens adéquats lui en soient donnés.

C'est dans cet esprit que le Burkina Faso et, à sa tête, le Président Blaise Compaoré, ont soutenu les efforts des pays frères et voisins dans la sous-région et sur le continent.

C'est aussi dans cet esprit que le Burkina Faso, de concert avec les autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, s'est investi dans la recherche d'un accord entre les factions belligérantes au Libéria.

C'est enfin dans cet esprit que le Burkina Faso soutient le mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui constitue une réponse africaine aux nouvelles situations de crise en Afrique.

L'Afrique connaît ses maux. Certes, au niveau bilatéral, le soutien de la communauté internationale lui a été consenti, mais au niveau multilatéral, malheureusement, tous les programmes globaux adoptés jusque-là n'ont connu que des taux d'exécution timides et insuffisants. Les derniers en date, notamment le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Plan d'action de Paris en faveur des pays les moins avancés dans les années 90, souffrent cruellement d'un manque de ressources financières, et même, pourquoi ne pas le dire ici, d'un manque de volonté politique de la part de la majorité de nos partenaires du monde développé.

À cet égard, les résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de procéder à un examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui vient de se terminer, justifient amplement notre préoccupation.

Pendant ce temps, le poids de la dette empêche de nouveaux investissements productifs, et la détérioration des termes de l'échange réduit à néant les revenus provenant des matières premières. L'Afrique perd ainsi, de plus en plus, sa part du marché international avec, au bout du compte, une marginalisation inéluctable, à un moment où la globalisation de l'économie mondiale devient évidente. Mais le concept de globalisation implique forcément la solidarité et l'interdépendance. Il nous appartient de choisir : si la richesse ne franchit pas les frontières, ce seront la pauvreté et la misère qui le feront.

Un des problèmes qui nécessitent une vraie solidarité mondiale est celui de l'environnement et, plus particulièrement, de la lutte contre la sécheresse et la désertification. Lorsque confronté à la grande sécheresse des années 70 le Burkina Faso a, en Afrique de l'Ouest, entrepris la croisade contre ce fléau, la communauté internationale ne semblait pas en comprendre le bien-fondé. Aujourd'hui, la lutte pour la sauvegarde de l'environnement est une des tâches primordiales des États. La Conférence de

Rio, la signature en juin 1994 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'entrée en vigueur des conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques, sont autant d'événements qui ont donné une réelle impulsion à une plus grande prise de conscience dans ce domaine. Mais que vaudraient tous ces instruments sans les ressources nécessaires à un combat réel contre les fléaux qu'ils sont censés attaquer? Le Burkina Faso, qui s'est beaucoup investi dans l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, espère qu'elle pourra rapidement entrer en vigueur afin de donner une impulsion encore plus grande aux efforts que nos pays font au sein du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et au niveau de l'IGAAD en Afrique de l'Est.

À la veille de son cinquantième anniversaire, l'ONU est à la croisée des chemins. Elle doit maintenant tourner le dos aux réflexes de la guerre froide et aller résolument vers l'horizon du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle devra donc s'adapter rapidement au nouveau contexte d'un monde global, plus ouvert, et tenir désormais compte de la volonté affichée de tous les États de participer aux affaires du monde. Dans ce cadre, l'ONU se doit de subir les mutations nécessaires pour mieux profiter des contributions que les États et les différentes régions du monde sont prêts à lui apporter.

Mais ce défi, et c'est le plus important que l'ONU aura à relever, sera certainement celui de la pauvreté et de la misère que subit encore un cinquième de l'humanité. Le monde de solidarité et de fraternité que nous voulons construire ne se fera que si tous les êtres humains de la planète vivent dans la dignité.

À cet égard, voilà cinq ans maintenant que nous édifions un ensemble de principes et d'objectifs qui vont de l'enfant à la femme, en passant par l'environnement, les droits de l'homme, la population et le développement social. Mettons-les en oeuvre ensemble.

C'est dans cet espoir que nous abordons les travaux de cette cinquantième session de l'Assemblée générale tout en renouvelant, au nom du Burkina Faso, notre adhésion pleine et entière aux nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Lionel Alexander Hurst.

**M. Hurst** (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 45 ans, en 1950, un ouragan destructeur s'est abattu sur mon pays. Il a détruit nos petites maisons, rasé nos champs de canne à sucre, semé la mort et la désolation sur son passage et laissé la colonie d'Antigua-et-Barbuda dans le dénuement. C'était l'ouragan le plus destructeur dans l'histoire de notre pays. Plusieurs ouragans nous ont affectés après 1950, y compris l'ouragan Hugo en 1989.

Il y a 35 jours, l'ouragan Luis s'est déchaîné sur notre petit État insulaire en développement. Durant plus de 48 heures, ses puissantes rafales ont fait éclater les toits de milliers de maisons, d'écoles, d'églises, de bâtiments officiels et d'hôtels. Ses vents forts, dépassant 200 kilomètres à l'heure, ont déraciné la plupart des vieux arbres d'Antigua-et-Barbuda, décimé des milliers de palmiers majestueux, et dispersé partout les feuilles et les branches de nos arbres à feuillage persistant. La mer en furie a envoyé de la boue et du sable jusque dans les halls et chambres de nos hôtels, source de notre revenu national. Des pluies diluviennes, sans cesse poussées par les vents de l'ouragan Luis, ont tout inondé. Nos systèmes électriques et de téléphone ont été détruits lorsque des milliers de poteaux ont cédé à la furie des vents, détruisant les câbles et les équipements. Nos pêcheurs ont perdu leurs barques, nos fermiers leurs terres, et notre peuple a perdu quelque peu son courage. La nature semblait nous avoir déclaré la guerre.

Lorsque, deux jours après, les vents féroces de l'ouragan Luis se sont calmés, la végétation verdoyante, luxuriante et tropicale qui avait ramené des millions vers nos côtes au cours des années avait disparu; nos îles n'étaient qu'une caricature de leur gloire passée. Le moteur de notre économie était en panne; le tourisme, source des revenus d'Antigua-et-Barbuda, était sévèrement compromis, et il se pourrait que nous ne puissions pas faire redémarrer l'industrie avant encore plusieurs semaines. Les pêcheurs, les fermiers, les commerçants et les employés d'hôtel sont à présent sans revenu; des milliers de personnes sont sans emploi. La menace d'une pauvreté rampante pèse sur un peuple qui, il y a 14 ans, après 150 ans de colonialisme, avait commencé à connaître un niveau de vie appréciable, le plus haut de notre histoire depuis 350 ans. Quarante-huit heures après le passage de l'ouragan Luis par les Caraïbes, la vulnérabilité des petits États insulaires apparaissait flagrante. La Dominique, la Guadeloupe, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Anguilla et Montserrat connurent



également un sort similaire à celui d'Antigua-et-Barbuda. Puis, venant après Luis, l'ouragan Marilyn s'abattait sur l'île de Saint-Thomas. Les petits États et territoires insulaires, forts un jour, ont été paralysés en l'espace de 48 heures.

Le développement n'est pas durable si 17 ouragans affectent notre région chaque année; or les experts en questions climatiques nous ont informés que le phénomène de réchauffement de la planète entraînera un plus grand nombre de «faits météorologiques extrêmes» plus violents et plus destructeurs au cours des années successives. L'ouragan Luis avait une largeur de 1 000 kilomètres, les points de vent atteignaient près de 300 kilomètres à l'heure, et ses vents soutenus dépassaient 200 kilomètres à l'heure. Cet ouragan a été unique par son ampleur et sa violence.

Il se peut qu'il n'y ait jamais de preuves suffisantes pour lier le réchauffement de la planète à un seul ouragan, mais le système est évident. J'attire l'attention de l'Assemblée sur une étude intitulée «Confronting Climate Change», publiée par The Cambridge University Press et dans laquelle il est dit :

«Si les températures globales continuent d'augmenter conformément aux prévisions actuelles, l'accroissement du nombre et de la violence des tempêtes, inondations, sécheresses et autres phénomènes météorologiques passagers extrêmes pourrait en être les premiers et les plus dramatiques effets.»

Les émissions de dioxyde de carbone, dues à la combustion de pétrole, de charbon, de bois et de gaz depuis le début de la révolution industrielle en Europe occidentale, il y a 200 ans, ont commencé à réchauffer la planète et à menacer la survie des petites îles.

Il y a trois ans, lors du Sommet de la Terre à Rio, au Brésil, les représentants des nations du monde ont signé la Convention-cadre concernant les changements climatiques. Il est dit dans la Convention :

«L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des parties pourrait adopter est de stabiliser ... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.»  
(art. 2)

Au tout début de cette année, les nations du monde se sont réunies à Berlin, en Allemagne, pour examiner une

proposition répondant à cet objectif et liée à cette Convention; elle a été proposée par 41 petits États insulaires vulnérables. De nombreux pays industrialisés, coupables d'émettre dans l'atmosphère terrestre des milliards de tonnes de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, n'ont pas accepté de procéder à une réduction de ces gaz. Or nous ne pouvons rester passifs et subir les effets dangereux du réchauffement de la planète, nous satisfaisant de promesses. Une production nocive, une consommation excessive et des méthodes dangereuses d'élimination de déchets continuent de caractériser le comportement des États industrialisés les plus importants. Ils sèment le vent; les petits États insulaires récoltent la tempête. Dans le Pacifique Sud, où les petits États insulaires sans défense prédominent, un autre grand État industrialisé choisit de faire exploser plusieurs bombes nucléaires, appelées par euphémisme «engins nucléaires». Nous demeurons hostiles aux essais de toutes les armes nucléaires. Si ces bombes sont aussi inoffensives et sûres que cet État le prétend, pourquoi ne pas les essayer sur son propre sol? Le même manque de considération pour les faibles et les petits États s'applique au mouvement transfrontalier des déchets dangereux, en particulier les cargaisons de déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes. Nous craignons vivement un accident ainsi que l'impact de la nouvelle d'un accident sur notre développement.

Nous avons beaucoup fait de ce qui est exigé de nous pour assurer que notre développement se déroule avec le moins d'échecs possible. Des preuves de notre utilisation rationnelle de nos ressources limitées se trouvent dans le rapport annuel sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Par exemple, mon pays a une monnaie commune avec cinq autres petits États insulaires et un État continental. Nous l'appelons le dollar des Caraïbes orientales. Sa valeur est demeurée inchangée depuis 1976. Durant près de deux décennies, la rigueur et la probité ont été la marque de la Banque centrale des Caraïbes orientales.

L'ouragan Luis a très gravement handicapé quatre des sept économies qui partagent cette monnaie — celles de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Montserrat et d'Antigua-et-Barbuda. Les producteurs de bananes d'Amérique centrale ont tenté, par des moyens détournés, d'ôter aux Caraïbes de langue anglaise 3 % de la part du marché mondial, menaçant ainsi de détruire les trois autres économies — celles de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le dollar des Caraïbes orientales ne peut rester stable que si nos économies obtiennent des devises étrangères. Un commerce injuste, tout comme les ouragans, peut dévaster les économies de nos petits États

insulaires vulnérables et rendre impossible l'obtention de devises étrangères.

Nous partageons une monnaie, et nous partageons une université. De l'Université des Antilles occidentales — qui célébrera bientôt son cinquantième anniversaire — sont sortis, diplômés, des professionnels en très grand nombre des 17 États et territoires des Caraïbes de langue anglaise qui considèrent cette université comme la leur. Cette année, mon gouvernement a accordé 73 bourses aux jeunes les plus méritants d'Antigua-et-Barbuda, dont les montants varient de 54 000 à 10 000 dollars des Caraïbes orientales. Nous avons l'intention de consolider notre capacité nationale afin que le développement humain durable ne reste pas un vœu pieux.

Nous partageons une monnaie, nous partageons une université, nous partageons un système judiciaire. La Cour d'appel des Caraïbes orientales a fait la preuve que, dans les petits États insulaires, la justice et la rentabilité peuvent aller de pair. Huit d'entre nous ont associé leurs forces de défense nationale pour constituer un Système de sécurité régionale. Bien que notre système de défense soit — quel que soit le critère utilisé — modeste, nous avons réussi à l'augmenter de manière exponentielle tout en limitant considérablement le coût. La récente invasion des îles des Comores par une bande de mercenaires qui ont pris leur Président en otage et se sont emparés du pouvoir est là pour nous rappeler les contraintes de sécurité auxquelles restent soumis les petits États insulaires.

Nos efforts de coopération régionale vont au-delà d'une monnaie, d'une université, d'un système de défense judiciaire communs. Récemment, Monsieur le Président, vous avez évoqué le succès, en Europe, des blocs régionaux étroitement liés entre eux et qui se renforcent. Il y a 30 ans, avant l'accession à l'indépendance de bon nombre de nos pays des Caraïbes, nous avons entamé ce processus en créant, en 1965, l'Association de libre-échange des Caraïbes, transformée en Marché commun de la Communauté des Caraïbes et, au début de cette année, l'Association des États des Caraïbes a été constituée par tous les États et territoires qui partagent la mer des Caraïbes. Ce nouveau marché est fort de plus de 200 millions de personnes. Antigua-et-Barbuda a fait beaucoup pour parvenir au développement durable. Ces initiatives nombreuses et variées prises dans ce domaine ne peuvent, certes, porter de fruits si, d'année en année, des ouragans détruisent ce que nous avons mis sur pied. Nous nous tournons vers les Nations Unies pour leur demander de nous aider en incitant les pays industriels à adopter les objectifs de Toronto en tant que première

mesure à l'appui de notre action conjointe en vue d'assurer la survie de notre planète commune.

Nous avons foi en l'Organisation car, dans mon pays, son image est positive et bonne. Lorsqu'on a craint l'entrée en éruption d'un volcan dans l'île voisine de Montserrat et que mon pays a offert un abri sûr à la moitié de la population de cette île, le Représentant résident des Nations Unies à la Barbade était à la tête de l'équipe d'experts envoyée par l'ONU à Antigua; l'objectif de cette équipe était de déterminer de quelle manière les Nations Unies pouvaient apporter une aide. À la suite de la dévastation provoquée par l'ouragan Luis, le Bureau de la Barbade du Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires humanitaires, l'Organisation mondiale de la santé et plusieurs autres institutions et organes des Nations Unies ont immédiatement lancé un appel international pour qu'on nous aide à mener à bien notre tâche de reconstruction. Le citoyen le plus distingué d'Antigua-et-Barbuda, S. E. le Gouverneur général, a également accepté aussitôt de présider notre Comité national pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Cet empressement montre la haute estime que nous avons dans notre pays pour l'Organisation des Nations Unies.

Mon petit pays insulaire peut également se targuer d'avoir réglé en totalité sa quote-part à l'Organisation des Nations Unies; nous n'avons aucun retard dans le paiement de nos contributions malgré la charge qu'impose à nos ressources limitées le versement de notre quote-part en tant que Membre de l'Organisation et de notre contribution aux opérations de maintien de la paix. Nous ne pouvons qu'encourager les riches et les puissants à assumer leurs obligations. Pour nous, l'Organisation est plus qu'un symbole et plus qu'un instrument au service des intérêts nationaux égoïstes d'Antigua-et-Barbuda. Pour nous, l'Organisation est le garant du droit international, de la paix et de la sécurité internationales et un catalyseur du développement et de la prospérité.

Le Secrétaire général a fait remarquer que les plus grandes menaces à la paix naissent des conditions sociales et économiques défavorables au sein des États et entre les États. À la suite de quoi, durant les trois années écoulées, la communauté internationale a convoqué six conférences mondiales pour façonner le cours de l'histoire humaine dans le siècle à venir et au-delà. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le

Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont, collectivement, constitué un cadre multiforme d'action; cet ensemble sera complété par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), prévue pour 1996. Ces conférences servent de guide aux États Membres, qui s'efforcent de relever les défis inhérents aux domaines de la paix et du développement qui sont étroitement liés l'un à l'autre.

Les États doivent maintenant chercher à mettre en oeuvre les différents programmes d'action. Il nous est particulièrement agréable de constater que les deux dernières conférences ont tenu compte, dans une large mesure, des positions que nous avons adoptées à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Ma délégation tient, en particulier, à souligner combien il importe de donner aux femmes les moyens de s'affirmer. L'admission des femmes dans les conseils du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, et, aux échelons supérieurs, dans les secteurs public et privé, prouve le sérieux de notre attachement à la promotion des femmes. Sans leur participation équitable, le développement durable ne saurait être assuré.

Monsieur le Président, en vous félicitant de votre élection à ce poste important, mon pays est très conscient du rôle que Vasco de Gama a joué dans le rapprochement de mondes éloignés. Aujourd'hui, nous percevons en vous une clairvoyance et une imagination identiques à celles dont a fait montre votre citoyen le plus réputé. Ces qualités sont nécessaires pour diriger les travaux de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous félicitons le Ministre des affaires étrangères, M. Amara Essy, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, pour le talent incontestable avec lequel il a dirigé les travaux de cette session.

À plusieurs reprises, au cours des 50 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, ses buts et objectifs ont été redéfinis. En 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Organisation a été créée en tant qu'instrument politique des puissances victorieuses pour empêcher d'autres destructions à grande échelle et des pertes de vies humaines massives. Pendant plus d'une décennie, l'Organisation s'est surtout attachée à éviter le déclenchement d'une troisième guerre mondiale.

En 1957, un petit pays d'Afrique s'est libéré du joug de son maître colonial, et, au Ghana, Kwame Nkrumah est sorti de prison pour diriger son pays et redéfinir l'objectif de l'ONU. Lorsque l'ONU a été créée, en 1945, le colonia-

lisme déterminait les relations entre les puissants et les faibles, entre l'Europe et la plus grande partie de l'Asie et de l'Afrique. En 1960, l'adoption de la résolution 1514 (XV) a fait de l'Organisation un instrument de politique générale destiné à mettre fin au colonialisme.

Pendant plus d'une décennie après 1960, l'ONU s'est concentrée sur la destruction du colonialisme et de l'apartheid. Mon petit pays insulaire n'était même pas présent à l'esprit des fondateurs en 1945. Nous sommes les bénéficiaires de la lutte qui a mis fin au colonialisme. La présence ici de petits États insulaires est une simple coïncidence, puisque peu de personnes s'attendaient à ce que l'on puisse créer un micro-État qui pourrait s'asseoir dans cette salle en tant qu'égal des pays les plus grands et les plus puissants. À cet égard, nous souhaitons la bienvenue à l'État insulaire des Palaos dans cette organisation.

Mais en 1970, l'ONU avait commencé à traiter des inégalités dans le commerce international et le développement, et la recherche d'un ordre économique international plus juste avait pris la place des préoccupations de 1945. Dans les années 70 également, la guerre froide a éclaté. Les guerres régionales qui se déroulaient en Afrique australe, en Amérique centrale et au Moyen-Orient étaient attisées par les deux superpuissances. À la fin des années 80, les contraintes imposées par la guerre froide et l'utilisation excessive de nos ressources pour le maintien de la paix ont fait de l'ONU un instrument beaucoup plus complexe que jamais auparavant.

Aujourd'hui, notre Organisation est aux prises avec les tâches commencées lors des décennies précédentes et qui n'ont jamais été achevées. Durant les années 90, les petits États insulaires, conscients du fait que leur existence même était en jeu, ont essayé d'amener l'ONU à axer son attention sur l'environnement et le développement, en particulier sur les changements climatiques. Si notre effort n'aboutit pas, cette civilisation nous détruira et, dans le processus, elle se détruira elle-même. Les États insulaires sont comme le canari dans la mine de charbon; nous sommes les messagers qui signalent le danger au reste du monde.

Ayant été victimes de l'ouragan Hugo et de l'ouragan Luis, nous remercions les nombreux gouvernements, institutions et personnes qui sont venus à notre aide. Le peuple d'Antigua-et-Barbuda est conscient de la vulnérabilité des petites îles. Nous connaissons notre histoire, et nous connaissons le rôle joué par les petits États pour façonner le présent. Le Premier Ministre de mon pays, l'Honorable Lester Bryant Bird, a félicité la population d'Antigua-et-Barbuda pour l'énergie et la volonté indomptable dont elle

a fait preuve face à l'adversité. Il a dit : si nous avons pu supporter 200 ans d'esclavage et 150 ans de colonialisme brutal, nous pouvons assurément nous remettre de deux nuits d'ouragan épouvantable. Nous croyons que les petits États insulaires Membres de l'Organisation peuvent également façonner les cinq prochaines décennies de l'histoire humaine. C'est pour cela que nous sommes ici et nous avons l'intention de réussir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Daudi Ngelautwa Mwakawago.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole au nom de ma délégation, le Premier Ministre de mon pays faisant actuellement campagne pour les prochaines élections présidentielles et parlementaires.

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies durant sa cinquantième session historique. Vous apportez à cette fonction une très vaste expérience, de grandes qualités intellectuelles et de grands talents de diplomate qui nous assurent d'une issue heureuse des travaux de la session. Par-dessus tout, ma délégation se félicite de ce que vous soyez sensible aux questions de développement.

Nous rendons également un hommage bien mérité à votre éminent prédécesseur, M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a présidé avec succès les travaux de la quarante-neuvième session.

En outre, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il consacre inlassablement à la recherche de la paix et du développement, efforts qui sont très appréciés par mon gouvernement et par le peuple tanzanien. Nous saluons également les efforts faits par la majorité écrasante du personnel du Secrétariat ainsi que l'abnégation et le dévouement dont il fait preuve au service de la communauté internationale.

Ma délégation souhaite réitérer la ferme conviction de la Tanzanie que l'ONU c'est nous tous — ses Membres. Elle n'existe pas en dehors de nous; et elle ne peut être utilisée par un Membre ou un groupe de Membres au détriment des souhaits et des espoirs de la communauté

internationale. Elle ne peut faire que ce que nous, ses Membres, sommes prêts à faire, en agissant ensemble.

*M. Moubarak (Liban), Vice-Président, assume la présidence.*

Cela ne veut pas dire que notre Organisation est parfaite et sacro-sainte et, par conséquent, au-dessus de toute critique. Au contraire, même si nous tirons satisfaction du fait que l'ONU a survécu à 50 années difficiles, les raisons de réexaminer son rôle sont nombreuses, notamment maintenant que nous sommes au seuil du prochain millénaire.

Le travail dans cette direction a déjà commencé, et il en est fait état dans le rapport complet du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport appelle notre attention sur le travail en cours et sur ce qu'il faut faire quant aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il appartient aux États-nations qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies de réfléchir au rôle de la seule organisation universelle à la disposition de l'humanité et de l'évaluer.

Sans aucun doute, l'ONU a fait de son mieux eu égard à la poursuite des nobles idéaux de la Charte — en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix internationale, du progrès économique et social pour tous les peuples, et du respect des droits de l'homme. Alors que le rôle de l'Organisation est fortement critiqué en matière de maintien de la paix, les résultats discrets des institutions des Nations Unies telles que l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, la FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, la CNUCED et l'ONUDI, ne doivent pas être simplement considérés comme allant de soi.

Même dans le domaine des opérations de maintien de la paix, il nous suffit de nous demander pourquoi il a été possible de réussir en Namibie, au Cambodge, en El Salvador, en Afrique du Sud, au Mozambique, et pourquoi de plus brillantes perspectives apparaissent maintenant en Angola, sous l'égide des Nations Unies, alors que nous n'avons pas tout à fait réussi en Somalie, au Rwanda ou en Bosnie-Herzégovine.

Alors même que je parle, des conflits continuent de faire rage dans le monde, en particulier dans certaines régions d'Afrique, dans les Balkans et le Caucase. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du maintien de la paix. Il ne faut épargner aucun effort pour renforcer la capacité des Nations Unies de la manière décrite dans

l'«Agenda pour la paix» (A/47/277) de 1992 et dans son Supplément (A/50/60), publié en janvier de cette année.

Le véritable problème des Nations Unies reste celui que pose la nouvelle ère d'après-guerre froide. Les promesses de paix nous ont échappé, et nous ne sommes pas au bout de nos difficultés s'agissant de la capacité de la communauté internationale de gérer les questions transnationales non militaires, y compris le développement, la détérioration de l'environnement et les inégalités entre nations et au sein des nations.

Ce qui préoccupe beaucoup ma délégation, c'est que le nouvel ordre mondial — si ordre il y a — a eu tendance à perpétuer la situation dans laquelle les États riches et puissants dominant et cherchent à exercer une influence indue sur l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, une réforme de l'ONU s'impose de toute urgence. Le but de cette réforme doit être de maintenir et de renforcer les valeurs démocratiques de la Charte des Nations Unies et de les traduire dans la réalité par le travail de l'Organisation. Nous devons jalousement préserver le rôle central de l'Assemblée générale, où tous les États Membres, indépendamment de leur taille ou de leur richesse, ont de la même façon voix au chapitre. Il convient d'accorder une grande attention au fonctionnement du Conseil de sécurité. Nous devons veiller à ce que le Conseil agisse conformément à la Charte et que sa composition reflète les réalités de notre époque, c'est-à-dire qu'elle tienne compte de l'énorme expansion de l'ONU, dont le nombre des Membres est passé de 51 en 1945 à 185 en 1995.

Ma délégation, qui se félicite du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres créé par l'Assemblée générale, insiste à nouveau sur le fait qu'il est nécessaire que des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes soient représentés au Conseil et qu'ils y occupent aussi bien des sièges permanents que des sièges non permanents. Deuxièmement, il n'est pas seulement nécessaire qu'il y ait transparence dans le fonctionnement du Conseil, il faut aussi qu'il y ait un système selon lequel le Conseil rendrait régulièrement compte à l'Assemblée générale et la consulterait. Troisièmement, le droit de veto est devenu obsolète. Il doit être aboli car il revient à nier les principes démocratiques en permettant à un membre ou à un groupe de membres de décider des questions cruciales de paix et de sécurité sans se soucier des susceptibilités et des souhaits de la majorité.

Le processus de réforme en cours doit aussi s'attacher à rendre au Conseil économique et social l'important statut — envisagé pour lui au départ — d'organe dont le rôle est de placer toutes les affaires économiques et sociales internationales sous le contrôle stratégique de l'ONU. Je songe ici à l'Article 63 de la Charte. Ma délégation estime que la gestion des institutions de Bretton Woods devrait être démocratisée, comme du reste leurs mécanismes internes de prise de décisions.

Je voudrais en terminer avec la question de la réforme en citant le Centre Sud et sa conception fort pertinente :

«L'opposition à une Organisation des Nations Unies forte et dynamique est de nature politique et profondément idéologique. Elle est essentiellement le fait d'une poignée d'États dont l'*establishment* préfère ne pas renforcer une instance où leur politique nationale et internationale peut être contestée ou entamée. Mais l'Organisation des Nations Unies existe pour l'humanité tout entière et non pour une simple poignée d'États Membres représentant une petite minorité de la population mondiale... L'heure n'est pas au désespoir, mais aux efforts énergiques pour réactiver l'Organisation et lui insuffler un sens renouvelé de ses objectifs ... afin de l'aider à réaliser les aspirations de millions de gens dans le monde entier.»

Le système de financement de l'Organisation par les États Membres a lui aussi bien besoin d'être réformé. Au moment même où nous sommes réunis, notre Organisation est au bord de la faillite. Début août, les contributions mises en recouvrement non acquittées se chiffraient à 3,9 milliards de dollars des États-Unis. Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il est inutile de parler de redéfinir les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies si l'on ne dispose pas des ressources nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités.

Il est urgent que des mesures soient prises pour que les arriérés de contributions mises en recouvrement, aussi bien pour le budget ordinaire que pour les opérations de maintien de la paix, soient réglés sans délai ni conditions. Cela dit, ma délégation estime que, d'une part le principe du financement des Nations Unies devrait reposer sur la capacité relative de paiement, et d'autre part que d'autres méthodes devraient être envisagées pour que l'on soit moins tributaires des préférences politiques de certains Membres.

Je voudrais maintenant évoquer des conflits qui touchent de près le Gouvernement et le peuple tanzaniens; je veux parler de la situation dans les pays voisins du

Rwanda et du Burundi. Nous sommes encouragés de voir que peu à peu la situation au Rwanda redevient normale maintenant que le génocide et la guerre fratricide de juillet 1994 ont pris fin. La Tanzanie, dans un véritable esprit de bon voisinage, salue les efforts du nouveau Gouvernement pour consolider la paix, rétablir les institutions d'État et faire de la réconciliation nationale une réalité sur la base de l'Accord de paix d'Arusha.

Outre qu'elle s'efforce de faciliter la médiation politique pour les deux pays voisins, la Tanzanie s'est toujours montrée prête à accueillir les Rwandais et les Burundais qui fuyaient les atrocités dans leur patrie. Le Gouvernement attend impatiemment qu'on aide les réfugiés concentrés dans l'est du pays, qui sont maintenant plus d'un million, à rentrer chez eux dès que possible, et le plus tôt sera le mieux. Les réfugiés représentent un énorme fardeau. Mon gouvernement apprécie l'aide internationale apportée aux réfugiés et à la Tanzanie. Cependant, la solution idéale serait de faciliter leur retour au plus vite dans leurs pays d'origine, afin qu'ils y participent à l'effort de reconstruction et de réconciliation. Toute autre action reviendrait à remettre à plus tard la solution du problème et à semer les graines de la méfiance et de nouveaux conflits.

Ce qui est pire encore, c'est que les dommages à long terme pour l'environnement sont désormais bien réels. Des mesures urgentes sont nécessaires pour empêcher que les arbres de la région où sont concentrés les réfugiés ne soient tous arrachés. On peut difficilement demander aux infrastructures et aux services sociaux, d'ores et déjà surchargés, de faire davantage. Il ne faudrait pas que cette catastrophe humanitaire se prolonge indéfiniment. Mon gouvernement estime que les efforts de reconstruction en cours doivent comprendre le retour des réfugiés également.

Aucun effort ne doit être épargné pour aider les deux pays voisins à créer un environnement propice au retour de leurs populations. Nous prenons note à cet égard des efforts du Secrétaire général en vue de convoquer une conférence sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs, conformément aux décisions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Conseil de sécurité. Toutefois, mon gouvernement estime que des efforts comparables devraient d'abord être faits pour mettre en oeuvre les déclarations de Nairobi et de Bujumbura sur la stabilité et la situation dans les camps de réfugiés. En outre, nous prions instamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organisations sur le terrain d'appliquer à la région les programmes d'impact rapide entrepris actuellement au Mozambique et en Somalie.

Ces programmes visent à faciliter la réintégration et la réinsertion des rapatriés une fois rentrés chez eux.

Il convient également de mentionner que mon gouvernement a manifesté sa volonté de coopérer en accueillant à Arusha, dans le nord de la Tanzanie, le siège du Tribunal criminel international pour le Rwanda. Les juges ont été nommés, et le Greffier du Tribunal se trouve déjà en Tanzanie, accompagné d'une équipe préparatoire. Ma délégation est d'avis que plus tôt le Tribunal commencera à siéger, plus vite le Rwanda pansera ses plaies.

En ce qui concerne le Burundi, nous nous félicitons du travail accompli par la mission de paix de l'Organisation de l'unité africaine. Nous lançons un appel aux dirigeants de tous les partis pour qu'ils laissent de côté leurs intérêts personnels et pour qu'ils oeuvrent dans l'intérêt général de leur pays, de l'Afrique et du monde entier.

Ma délégation juge particulièrement encourageante l'évolution positive de la situation en Angola qui, comme nous l'a dit son Ministre des affaires étrangères lorsqu'il a pris la parole à la présente session, s'achemine enfin vers un règlement pacifique suivant les termes du Protocole de Lusaka et des Accords de Bicesse. Nous espérons que le déploiement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) sera accéléré de manière à garantir que le processus de paix se déroule comme prévu.

S'agissant du Libéria, nous sommes encouragés par les événements intervenus récemment : l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont, notamment, contribué à la conclusion d'un accord entre les dirigeants des factions, visant à un règlement pacifique de la guerre civile qui se poursuit interminablement. La Mission d'observation des Nations Unies au Libéria mérite également notre gratitude pour la contribution qu'elle a apportée. Nous espérons donc que cette évolution positive au Libéria aura des conséquences sur la situation agitée qui règne dans la Sierra Leone voisine.

Quatre ans plus tard, la communauté internationale n'a malheureusement toujours pas mis en oeuvre le plan de paix des Nations Unies prévoyant l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Les parties intéressées, le Maroc et le Front Polisario, doivent faire preuve de volonté politique et coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies pour accélérer ce processus sans tergiverser inutilement.

L'Afrique a reçu avec colère les rapports faisant état de l'ingérence perpétrée récemment aux Comores par des

mercenaires. La communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, ne doit pas accepter que des actes aussi lâches soient perpétrés. Ma délégation appuie l'appel lancé par l'OUA en faveur du rétablissement rapide et inconditionnel de l'ordre constitutionnel dans ce pays africain et souhaite également rappeler la résolution de l'Assemblée générale sur la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la situation au Moyen-Orient. La signature à Washington du dernier accord conclu entre le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine représente un pas important vers la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Nous espérons que des progrès seront également réalisés sur d'autres fronts, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans les Balkans, ma délégation appuie les efforts déployés par l'ONU en matière de maintien de la paix ainsi que d'autres efforts internationaux visant à trouver une solution durable au conflit dans l'ex-Yougoslavie. Nous prions instamment toutes les parties au conflit de rechercher un règlement politique et de renoncer à la tentation d'un règlement militaire.

La menace que continuent de faire peser la faim et la pauvreté sur la paix et la sécurité mondiales ne saurait être sous-estimée. Leur impact sur les pays en développement ressort clairement des taux de croissance économique stagnants ou négatifs et des revenus réels par habitant en déclin dans la plupart des pays du Sud, particulièrement dans les pays les moins avancés, dont la Tanzanie. Comme l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement l'a dit récemment :

«La pauvreté croît plus rapidement que la population. Dans de nombreux pays, le progrès recule plutôt qu'il n'avance. Les pays riches ne seront pas en mesure d'ériger un mur autour d'eux pour s'isoler. Ces problèmes n'ont pas besoin de passeports.»

Des facteurs internes aussi bien qu'externes ont contribué au sous-développement du segment le plus important du monde. La crise de la dette, la chute des cours des produits de base, les mesures protectionnistes, des investissements directs étrangers et une assistance financière et technique inadéquats, et la détérioration des termes de l'échange ne sont que quelques-uns des facteurs qui affectent de façon négative les résultats socio-économiques de la plupart de ces pays.

C'est en tenant compte de cette situation frustrante que nous avons l'intention de continuer à participer aux travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée sur l'Agenda pour le développement, qui doit devenir un vecteur réel susceptible de mettre fin à la pauvreté dans le monde entier. D'autres institutions d'appui de l'ONU, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui tiendra sa neuvième conférence en Afrique du Sud l'année prochaine, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), doivent être reconnues à juste titre par la communauté internationale comme des instruments réels de développement.

Au cours de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, une certaine entente Nord-Sud s'est manifestée au sujet de ce que les gouvernements devraient faire individuellement et ensemble pour inverser la tendance du sous-développement. Mon gouvernement a réaffirmé sa volonté de continuer d'introduire des réformes socio-économiques jugées bénéfiques pour notre population. À l'exception de difficultés inévitables, l'accent est mis sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des finances, du service public, du commerce et de la privatisation.

En même temps, nous entreprenons les réformes politiques qui sont indispensables non seulement à une bonne administration, mais également à la création d'un environnement propice à la gestion économique et à la croissance durable. Le point culminant de cet exercice sera la tenue des élections nationales multipartites prévues pour la fin du mois. La compréhension et la coopération des pays donateurs traditionnels ont été des compléments indispensables à nos propres efforts. Nous comptons également sur l'engagement de la communauté internationale pour la réalisation complète des programmes existants, tels que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et la conclusion d'une série de conférences mondiales des Nations Unies, dont la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui vient de se terminer avec succès à Beijing, en Chine, le mois dernier.

Pour terminer, je voudrais parler de deux autres événements importants consécutifs à la quarante-neuvième session. Premièrement, à propos du désarmement, nous espérons que la prorogation indéfinie, signée en mai dernier, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a donné lieu à des controverses, conduira à un désarmement nucléaire complet ainsi qu'à la cessation immédiate et

à l'élimination complète des essais nucléaires. Deuxièmement, nous prions instamment la communauté internationale d'aplanir ses divergences sur la composition du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins afin de régulariser les travaux de cet important instrument de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Je dirai pour terminer combien ma délégation est heureuse de participer à cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les travaux devraient réaffirmer encore notre attachement au multilatéralisme. Nous attendons avec intérêt la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, plus tard ce mois-ci, où nous serons appelés à réfléchir ensemble sur la meilleure façon d'équiper notre Organisation à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, il importe de ne pas perdre de vue le fait que, pour les pays en développement, et particulièrement pour les moins avancés d'entre eux, l'heure n'est pas aux réjouissances. Je ne puis mieux faire que de citer ce qu'a dit le Président de mon pays, Ali Hassan Mwinyi, dans son allocution à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale :

«Un environnement international favorable est capital si nous voulons parvenir à une croissance économique durable dans les pays en développement, particulièrement dans les pays les moins développés. L'Organisation des Nations Unies doit être en mesure de jouer un rôle beaucoup plus grand dans ce domaine parce que, à la différence des institutions de Bretton Woods, elle est universelle : ses programmes fonctionnent partout, et elle n'ignore aucun pays.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 16e séance, p. 6*)

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova, S. E. M. Mihai Popov.

**M. Popov** (Moldova) : Je voudrais, tout d'abord, adresser mes félicitations les plus sincères à M. Freitas do Amaral à l'occasion de son élection à la présidence de la session jubilaire de l'Assemblée générale de l'ONU, et lui souhaiter beaucoup de succès dans l'activité qu'il va déployer en cette qualité. Nous sommes convaincus que sa connaissance profonde des problèmes du monde contemporain et son approche ouverte des réalités de la vie internationale lui permettront d'apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de cette session.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos sentiments de gratitude à S. E. M. Amara Essy pour son activité fructueuse durant la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je tiens, en même temps, à exprimer notre estime au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les efforts visant le perfectionnement de l'activité de l'Organisation des Nations Unies à la fin de ce siècle jouissent de la gratitude et de l'appui de la République de Moldova.

Cette année jubilaire coïncide avec le quatrième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de notre pays et le troisième anniversaire de l'admission de la République de Moldova aux Nations Unies en qualité de Membre.

Durant ces années de changements structurels de grande complexité, nos aspirations visant à devenir un État démocratique doté d'une économie de marché se sont renforcées, en dépit des difficultés inhérentes à la période de transition. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits et confirment l'option irréversible de mon pays pour la démocratie.

Le processus des transformations démocratiques en Moldova a été soutenu et continué de l'être par la communauté internationale, et avant tout par l'ONU et ses institutions spécialisées. Je saisis cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pour l'aide accordée, qui représente un facteur essentiel pour la promotion des réformes engagées dans notre pays.

Dans ce contexte, je voudrais vous décrire les évolutions les plus importantes de notre société durant l'année écoulée, ainsi que nos préoccupations majeures en ce moment.

Dans sa politique extérieure, la République de Moldova, État neutre, non engagé dans des alliances politico-militaires, développe des relations d'amitié et de coopération réciproquement avantageuses avec tous les États. Elle entend également étendre ses rapports bilatéraux, au premier chef avec les États voisins ainsi qu'avec ses partenaires traditionnels.

En matière de politique intérieure, nos efforts se sont concentrés dans deux domaines : d'une part, le développement et la consolidation du cadre juridique et institutionnel de l'État de droit et le bon fonctionnement des institutions qui caractérisent une société démocratique



moderne; d'autre part, la restructuration économique et la transition vers l'économie de marché.

On a réussi à établir certaines institutions fondamentales de l'État de droit. Une constitution moderne qui garantit le pluralisme politique, la propriété privée et le respect des droits de l'homme, y compris des minorités nationales, a été adoptée. La liberté politique en Moldova est assurée par la loi; l'existence de plusieurs partis et la possibilité d'exprimer librement des options politiques en constituent la preuve. Le Parlement a élaboré et adopté une série de lois d'une importance majeure.

Les progrès de mon pays dans le processus de transition ont été facilités, dans une certaine mesure, par la coopération avec les autres États, tant au niveau bilatéral que dans le cadre des différents organismes internationaux. Les effets favorables de cette coopération sont l'intensification du rythme des réformes ainsi que l'intégration dans les structures politiques et économiques européennes. Dans ce contexte, l'admission de la République de Moldova au Conseil de l'Europe constitue un événement d'une importance majeure. Cela signifie, pour nous, d'une part la reconnaissance des progrès de notre pays dans la démocratisation de la société, et, d'autre part, un encouragement aux efforts consacrés à l'édification de l'État de droit et de la société démocratique.

En ce qui concerne la transition vers l'économie de marché et la restructuration économique, nous pouvons dire que certaines difficultés sont en train d'être surmontées. Cette année, nous avons pris des mesures pour arrêter le déclin de la production industrielle, ce qui constitue de bonnes prémices pour la relance économique. Pour la promotion de politiques monétaires et fiscales nouvelles, nous avons réussi à faire baisser l'inflation et à stabiliser la monnaie nationale. Nous voudrions réaffirmer notre intention de continuer la coopération fructueuse dans ces domaines avec les institutions financières internationales, en premier lieu avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Nous traversons un moment crucial de la réforme, notamment celui de la privatisation des grandes entreprises d'État. Le Gouvernement concentre son attention sur l'accélération de ce processus. Nous espérons que l'intensification de la privatisation stimulera le cours de la réforme économique et attirera non seulement les investissements internes, mais aussi les capitaux et les crédits étrangers. Dans ce contexte, je voudrais souligner que les difficultés enregistrées dans la promotion des réformes économiques sont, dans une grande mesure, liées à l'insuffisance des ressource

ces financières et énergétiques ainsi que des matières premières. L'assistance accordée par les institutions financières internationales, ainsi que par certains pays développés, a un impact positif évident. Cependant, un appui financier externe substantiel et continu est nécessaire pour la création d'une économie moderne et restructurée.

Voilà pourquoi nous comptons, en premier lieu, sur l'appui de l'Union européenne pour assurer le succès de la transition dans mon pays. Les efforts déployés pour la création des mécanismes de l'économie de marché et pour notre intégration dans les structures politiques et économiques européennes pourraient être soutenus, d'une manière décisive, par les signaux que nous adresserait l'Union européenne ainsi que par ses encouragements. Dans cet esprit, la signature, l'année passée, de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne et la récente signature de l'Accord commercial intérimaire constituent à nos yeux autant d'événements majeurs encourageants dans cette direction.

Le processus difficile de transition est affecté par les actions anticonstitutionnelles d'un régime séparatiste qui détient, pour le moment, le contrôle d'un quart du territoire dans l'est du pays. Je suis certain que cette honorable assistance se rappelle le conflit armé de l'été de 1992 provoqué par le mouvement séparatiste de l'est de la République, conflit appuyé par certaines forces de l'extérieur. Bien qu'il ait pris fin, ses conséquences se font toujours sentir. Nous sommes obligés de constater les violations flagrantes des droits fondamentaux de la population moldave dans cette région. Il est à mentionner que le groupe de détenus politiques d'Ilie Ilascu, condamnés et incarcérés de manière illégale il y a trois ans par les autorités de Transnistrie, se trouve toujours en prison.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer l'obstination avec laquelle les dirigeants séparatistes s'opposent à la volonté naturelle des parents et des enfants moldaves d'utiliser les caractères latins dans l'étude de la langue maternelle. Les représentants des organisations internationales compétentes dans le domaine des droits de l'homme ont constaté les abus et les violations des droits de la population moldave de la partie orientale de la République.

Quoique la situation en Transnistrie ne se situe plus au premier plan de l'attention de l'opinion publique internationale, nous ne pouvons pas dire qu'on a réussi à lui trouver une solution acceptable. En dépit de la volonté de compromis manifestée par les autorités constitutionnelles, les tendances séparatistes persistent toujours. Je tiens à

souligner à cet égard que les dirigeants politiques du pays se sont montrés maintes fois prêts à rechercher la solution du conflit de la région orientale par des moyens exclusivement pacifiques, par voie de négociations, en conformité avec le droit international et en collaboration avec les organisations internationales, en premier lieu l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'avec la médiation de la Russie et de l'Ukraine. Dans un esprit de compromis, le Gouvernement se prononce en faveur du principe selon lequel toute initiative ou proposition visant la solution du conflit doit tenir compte de l'intégrité territoriale de la République de Moldova et de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire du pays. C'est dans ce même esprit qu'on a pu régler cette année la situation conflictuelle dans le sud du pays, peuplé par plus de 100 000 Gagaouzes, et qui, conformément à la Constitution, ont obtenu le statut de territoire administratif autonome.

Quant à l'évolution des négociations avec Tiraspol, je dois mentionner que certains progrès ont déjà été enregistrés, surtout en ce qui concerne le rétablissement des liens économiques entre la Transnistrie et le reste du pays.

En même temps, il convient de réaffirmer que la solution politique du conflit dans cette zone est possible dans les conditions du retrait complet, ordonné et inconditionnel des formations militaires de la Fédération de Russie du territoire de notre pays, en conformité avec l'Accord moldovo-russe et les résolutions de l'OSCE.

En ce qui nous concerne, nous continuons d'être préoccupés, à cet égard, car bien que l'accord ait été signé par les dirigeants des Gouvernements de la République de Moldova et de la Fédération de Russie il y a un an, en présence des Présidents Snegur et Eltsine, le document n'a toujours pas été ratifié par la Douma d'État russe.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre vif espoir que les autorités compétentes de la Fédération de Russie accéléreront la procédure de ratification du document susmentionné, respectant ainsi les obligations assumées à ce titre.

Il est de mon devoir de souligner qu'un éventuel échec de la mise en oeuvre de cet important accord peut engendrer le risque de déstabiliser la situation dans la région de l'est de la République de Moldova. De plus, il y a le danger réel qu'une partie de l'armement de la 14e armée russe passe aux mains des formations paramilitaires des séparatistes de la Transnistrie.

Nous espérons que les autorités compétentes de la Fédération de Russie établiront le plus tôt possible un mécanisme de retrait des troupes et de l'armement du territoire de la République de Moldova, en conformité avec l'accord bilatéral susmentionné et les décisions adoptées par le Sommet de l'OSCE de Budapest.

L'année jubilaire de l'ONU est non seulement un moment anniversaire mais aussi l'occasion de faire un bilan lucide des accomplissements et des échecs de l'Organisation pendant les 50 premières années de son existence.

Dans cette perspective, je voudrais souligner que les Nations Unies ont apporté une contribution importante à l'approche et l'identification de solutions pour de nombreux problèmes urgents d'ordre global, régional ou national. Même si l'ONU n'a pas réussi à prévenir les conflits régionaux ou locaux, elle a joué un rôle essentiel pour éviter le déclenchement d'une conflagration mondiale.

L'évolution des relations internationales durant ces dernières années a créé des conditions favorables pour redéfinir le rôle de l'ONU et pour mieux l'adapter aux réalités nouvelles de la vie internationale dans la perspective du millénaire à venir. Pour y parvenir, une nouvelle vision ainsi que la redéfinition des mécanismes concrets pour la réalisation des objectifs fondamentaux de l'ONU inscrits dans la Charte s'imposent.

Dans ce même ordre d'idées, les dernières années ont été caractérisées par l'apparition de nouveaux concepts théoriques qui peuvent servir de base pour la diversification des mécanismes d'action dans les différents domaines d'activité de l'ONU.

Dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, on a pu constater des transformations qualitatives et quantitatives sans précédent. Les opérations de maintien de la paix se déroulent à présent sur quatre continents et leurs mandats ont connu une diversification continue : organisation des activités électorales, actions humanitaires, appui aux efforts de reconstruction institutionnelle, surveillance du respect des droits de l'homme. En même temps, des moyens nouveaux d'action ont été proposés pour intervenir dans les situations de crise, comme par exemple les forces en attente et les forces de réaction rapide. Dans ce contexte, on peut s'attendre que la capacité opérationnelle de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix s'accroîtra considérablement si les États Membres appuient la mise en oeuvre de ces idées nouvelles.

Nous soutenons sans réserve l'attention accordée aux mécanismes de prévention des conflits envisagés par le Secrétaire général dans l'Agenda pour la paix et dans le Supplément à ce rapport.

Toutes ces initiatives confirment les préoccupations des Nations Unies pour la mise en oeuvre d'une approche cohérente des problèmes de paix et de sécurité. En même temps, il faut remarquer l'attention avec laquelle sont traités les problèmes du développement. L'intérêt particulier manifesté par les États Membres pour l'Agenda pour le développement confirme l'actualité de ces problèmes et la nécessité de la revitalisation de l'Organisation mondiale dans ce domaine. À cet égard, je voudrais dire que, vu l'interdépendance de la paix et de la sécurité, d'une part, et le développement économique et culturel, d'autre part, il serait utile que l'ONU crée un système intégré de mise en oeuvre des stratégies et des politiques convenues par les États. Toutes les activités, y compris le maintien de la paix et les programmes sociaux et de développement, doivent se compléter réciproquement. En même temps, les décisions des conférences internationales de haut niveau doivent trouver une expression concrète dans les actions des États et des organismes du système des Nations Unies.

Selon nous, dans la réalisation de ces objectifs, il faut éviter la politisation excessive de certains aspects spécifiques pour chaque domaine, et, en même temps, définir les intérêts convergents de tous les États Membres. Le système des Nations Unies devra assurer une atmosphère de collaboration et de confiance réciproque par sa capacité d'expertise et par sa vision globale, sans laquelle les problèmes de paix et de développement ne peuvent être solutionnés.

La République de Moldova, profondément attachée aux objectifs et aux principes de la Charte, est prête à apporter sa contribution et son appui aux efforts que l'Organisation déploie pour une meilleure adaptation aux transformations rapides et profondes du monde moderne.

Nous sommes conscients du rôle majeur de l'ONU dans la consolidation des tendances positives enregistrées ces dernières années dans la communauté internationale et de la nécessité d'une activité plus efficace. Par conséquent, nous saluons les propositions visant un accroissement de l'efficacité dans les activités de l'Organisation.

Naturellement, on se rend bien compte que l'Organisation ne pourra pas atteindre ses objectifs sans que les États Membres mettent à sa disposition les ressources nécessaires. Voilà pourquoi nous accordons une attention spéciale à cette question et essayons de faire de notre mieux pour honorer nos

obligations. Aussi considérons-nous qu'il est nécessaire que les facteurs responsables de l'Organisation adoptent des mesures adéquates pour éviter le gaspillage des ressources et pour assurer une meilleure administration des moyens confiés.

Dans ce contexte, je voudrais m'arrêter sur le problème des contributions. Je suis donc obligé de mettre en exergue le fait que notre pays, depuis déjà quatre ans, doit supporter une quote-part calculée et établie à un niveau exagéré par rapport à sa capacité réelle de paiement. Le caractère artificiel de ce calcul est d'ailleurs prouvé par le paradoxe que la quote-part de certains pays ayant un niveau similaire de développement, avec une population et un territoire deux ou trois fois plus grands que ceux de la République de Moldova, est inférieure ou égale à la quote-part de mon pays. Je suppose que cette situation est identique pour d'autres pays ayant récemment accédé à l'indépendance. Dans cette même ligne de pensée, tout en prenant en considération le prix de la transition, on peut expliquer nos arriérés actuels. Nous considérons qu'il faudra tenir compte de cet aspect lors des réunions des groupes de travail de l'Assemblée générale qui vont analyser la possibilité d'instituer des pénalités pour les pays qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions.

Selon nous, les processus qui diversifient les relations et la collaboration entre États favorisent le développement de la coopération régionale et sous-régionale. En fait, la Charte elle-même met un accent particulier sur les organismes régionaux. Ces dernières années, on a élaboré et adopté des documents qui jettent les bases de la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales dans différents domaines.

L'adoption de plusieurs résolutions par l'Assemblée générale concernant la coopération entre l'ONU et l'OSCE, l'ONU et la Ligue des États arabes, l'ONU et l'Organisation de la conférence islamique est à mentionner à ce titre. Aujourd'hui cette collaboration devient de plus en plus diversifiée, ce qui établit des domaines nouveaux de coopération. Les organisations régionales ont obtenu des compétences nouvelles, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité, devenant ainsi des partenaires de l'ONU dans le règlement de certains conflits locaux. On peut envisager que dans un proche avenir les organisations et groupes régionaux récemment créés seront à même d'établir une coopération avec l'ONU, similaire à celle existant avec les autres organisations régionales. La République de Moldova est tout à fait d'accord pour que ces tendances soient encouragées.

En même temps, nous considérons qu'une décision éventuelle de l'ONU d'attribuer à ces nouvelles organisations internationales certaines compétences dans différents domaines, notamment dans celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales, implique des conséquences majeures pour la sécurité, l'intégrité et l'indépendance des États de la zone respective. Voilà pourquoi l'ONU doit continuer à exercer les attributions qui lui incombent au titre des Articles 34 et 35 de la Charte, selon lesquels le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale représentent les instances principales pour l'examen et le règlement des situations de conflit ayant des implications régionales.

En guise de conclusion, je tiens à exprimer l'espoir que les travaux de la session jubilaire de l'ONU se dérouleront dans un climat de solidarité, d'approche réaliste et constructive des problèmes complexes auxquels est confronté le monde à la fin de ce siècle. La délégation de la République de Moldova est prête à apporter sa contribution, à côté des délégations des autres États Membres à la réalisation des nobles buts de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 12 h 25.*